

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 05 octobre 2023**

**Délibération n° 2023-10-05**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 29/09/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 29/09/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Éva BELIN ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Sonia DYLBAITYS ; Mylène LARRIEU ; Christel EYREHAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

**Absents excusés :**

Pierre PASQUIER donne procuration à Nadine DURU en date du 02/10/2023  
François TRAMASSET donne procuration à Cyril DURU en date du 02/10/2023  
Cindy ESPLAN donne procuration à Eva BELIN en date du 03/10/2023  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 02/10/2023  
Christian BURGARD donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 02/10/2023  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 04/10/2023  
Alain CALIOT donne procuration à Delphine OUVRANS en date du 03/10/2023  
Bertrand LEIRIS donne procuration à Sandrine COELHO en date du 05/10/2023

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**Objet :** Renouvellement du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260 au profit de M. Anthony CASTERA, pour la mise en place d'un éco-pâturage.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2022-09-05 du Conseil Municipal du 15 septembre 2022, approuvant les termes de la convention d'occupation de la parcelle communale cadastrée section AP n°260 sous forme de COMMODAT, au profit de M. Anthony CASTERA, agriculteur implanté à Saint André de Seignanx, pour la mise en place d'un éco-pâturage.



**Considérant** que la commune souhaite poursuivre cette solution alternative et naturelle pour assurer l'entretien de cette parcelle et d'un commun accord avec M. CASTERA, la commune soumet à l'approbation du Conseil Municipal le renouvellement de ce prêt à usage.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1-** Les termes de la convention d'occupation de la parcelle communale cadastrée section AP n°260 sous forme de COMMODAT, au profit de M. Anthony CASTERA, pour la mise en place d'un éco-pâturage, sont approuvés.

**ARTICLE 2-** Mme le Maire est autorisée à signer la convention correspondante et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

**ARTICLE 3-** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 06 octobre 2023,  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ...06... / ...10... / 2023

- après télétransmission électronique le ...06... / ...10... / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...06... / ...10... / 2023

